

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DECISION N°2017-0012/MDFL-SG DU

Portant affectation de fonctionnaires stagiaires recrutés dans la fonction publique
des Collectivités Territoriales

Le Ministre de la Décentralisation et de la Fiscalité Locale,

- Vu la Constitution ;
Vu la Loi n°93-008 du 11 février 1993, modifiée, déterminant les conditions de la libre administration des Collectivités Territoriales ;
Vu la Loi n° 95-022 du 20 mars 1995, modifiée, portant Statut des fonctionnaires des Collectivités Territoriales ;
Vu la Loi n° 2012-007 du 07 février 2012, modifiée, portant Code des Collectivités Territoriales ;
Vu le Décret n° 03-582/P-RM du 30 décembre 2003 portant répartition des actes d'administration et des actes de gestion du personnel des Collectivités Territoriales ;
Vu le Décret n° 2017-0320/P-RM du 11 avril 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu l'Arrêté n° 2017-1082/MATDRE-SG du 07 avril 2017 portant intégration dans la fonction publique des Collectivités Territoriales ;
Vu les besoins exprimés par les Collectivités Territoriales ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Les Administrateurs de l'Action Sociale stagiaires, dont les noms suivent, reçoivent les affectations ci-après :

Région de Ségou :

- M. Karim DIALLO, n° Mle 13-0018-CT15 ;
- Mme Mariam KEITA, n° Mle 13-0019-CT15 ;
- M. Ibrahim KONARE, n° Mle 13-0020-CT15.

Article 2 : Au point de vue salaire, les intéressés sont pris en charge à compter de la date de prise de service.

Article 3 : Les intéressés voyagent accompagnés des membres de leurs familles régulièrement à charge.

Imputation : Budget National

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /.

Bamako, le **17/2 MAY 2017**

Ampliations

MDFL-MEF.....	02
DNFPCT- DRH/SSDS.....	02
DGB-DNCF-BCS-Trésor-Transit.....	05
Gouv-DRS/Ségou.....	02
Intéressés	03
Archives.....	02

Le Ministre

Alhassane AG JAMBOU MOUSSA
Chevalier de l'Ordre National



Handwritten mark